



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET APPUI DES ACTIVITÉS DE LA
FACILITATION DU DIALOGUE DIRECT INTER-IVOIRIEN.
COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

1^{er} OCTOBRE – 31 DECEMBRE 2010

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	Domaine Prioritaire:	Prévention de la crise et reconstruction.
Autorité(s) nationale(s):	Bureau du Premier Ministre, Primature, Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire		
Numéro du Programme:	00058795		
Nom du Programme:	Projet d'appui aux activités de la Facilitation du dialogue direct Inter-ivoirien.		
Budget Total:	<p>Budget du programme: \$7,600,739 USD</p> <p>Fonds de la consolidation de la paix (FCP): <u>\$3,527,750 USD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre d'urgence 1,000,000 USD (2007) • 2^{ème} fenêtre 1,000,000 USD (2008) • Demande finale 1,527,750 USD (2009, 2010) <p>Contribution du Gouvernement: <u>1,065,400USD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de la résidence du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan • Paiement des charges fixes de la résidence du Représentant spécial du Facilitateur • Remboursement du prix du bail des bureaux de l'équipe du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire. • Contribution du Gouvernement via le Panier de Fonds Post-crise géré par le PNUD <p>Contribution de l'ONUCI:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de deux véhicules 4x4 avec chauffeurs pour l'équipe du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (+ frais d'entretien et carburants). • Services de sécurité assurée par l'ONUCI au bénéfice du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire (résidence privée et bureaux). • Déplacements de l'équipe du RSF par voie aérienne et terrestre sur des missions terrains en Côte d'Ivoire. • Déplacements aérien de l'équipe du RSF vers Ouagadougou. • Déplacements Abidjan-Ouagadougou-Abidjan des membres de l'Organe Consultatif International aux réunions du CEA. <p>Contributions des bailleurs de fonds: <u>3,007,589USD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Norvège \$330,000 USD • PNUD \$2,000,000 USD • France \$77,760 USD • Banque Mondiale \$349,500 USD • Union Européenne \$250,329 USD 		

Montants engagés:	1,527,750 US Dollars	Pourcentage du montant approuvé:	100%
Montants déboursés:	1,527,750 US Dollars	Pourcentage du montant approuvé:	100%
Date d'approbation/Comité de Pilotage:	17 Novembre 2009.		
Durée initiale du Programme:	6 mois	Date de clôture prévue:	Décembre 2009
		Retard éventuel (mois):	Pas de date pour l'organisation du premier scrutin présidentiel en Côte d'Ivoire

Objectifs:	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation:
1. Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct.		25%
2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien ceci en vue d'une paix durable		25%
3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou en vue de l'organisation d'élections libres, justes et transparentes.		25%

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats :

1/ Principaux objectifs.

1. Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct.
2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien, ceci en vue d'une paix durable.
3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou en vue de l'organisation d'élections libres, justes et transparentes.

2/ Contexte.

La période du quatrième trimestre 2010 s'est déroulée dans un contexte marquée par les premier et second tours du scrutin présidentiel (31 octobre et 28 novembre 2010). Le scrutin dans son ensemble, en dépit des violences qui l'ont émaillé çà et là, s'est bien déroulé avec une participation massive des ivoiriens au vote (+80% des votants inscrits). Outre la forte mobilisation de la communauté internationale à travers plusieurs actions de soutien multiforme dont l'observation électorale, le Facilitateur du dialogue direct inter ivoirien a intensifié ses efforts de paix pour la Côte d'Ivoire en effectuant le 27 novembre 2010 à Abidjan (*la première depuis la visite consécutive à la double dissolution du Gouvernement et de la CEI de février 2010*) une visite de travail en vue d'œuvrer au renforcement du climat de paix devant entourer le scrutin. Cette visite a été précédée de celles successives des Présidents du Ghana et du Libéria respectivement le 09 octobre et le 25 octobre 2010 venus apporter également leur soutien à la paix en Côte d'Ivoire. L'élection présidentielle qui devait, à l'issue du deuxième tour, consacrer une sortie de crise pacifique, a été malheureusement marquée par le début d'une nouvelle crise politique cristallisée autour de la proclamation et de l'acceptation des résultats définitifs de celle-ci, et ce, malgré toutes les mesures fortes et tous les engagements pris en amont autour de cette question.

Le mois de décembre a vu la Côte d'Ivoire subir des mesures de sanctions de la part de différentes instances internationales allant notamment de la suspension de son statut de membre (CEDEAO, UA) à des mesures

restrictives portant sur les ressources financières, les déplacements de personnalités ivoiriennes. Les violences ont refait leur apparition, provoquant la mort de plus de 170 personnes selon les Nations Unies et des déplacements internes de populations et vers les pays frontaliers (plus de 20,000 réfugiés au Libéria selon le HCR).

La communauté internationale s'est du coup retrouvée face à un nouveau défi grave c'est-à-dire une crise post électorale à gérer, plutôt que d'une étape espérée de consolidation de la paix après les élections. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soutenue par l'Union Africaine, l'Union Européenne et les Nations Unies, tente de trouver une issue pacifique à la crise, tout en n'écartant pas d'autres options, y compris la force légitime comme ultime recours, pour résoudre le dossier ivoirien. Après la mission sans résultats tangibles les 05 et 06 décembre 2010 de l'ancien Président Sud Africain, Thabo Mbeki, envoyé par l'Union Africaine, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont confié à leurs pairs du Bénin, du Cap Vert et de la Sierra Léone, le mandat de rencontrer les deux candidats du second tour pour transmettre le message de la CEDEAO qui a déclaré officiellement le 07 décembre ne reconnaître que les résultats proclamés par la CEI et certifiés par les Nations Unies donnant Monsieur Alassane OUATTARA vainqueur de l'élection présidentielle. Les pourparlers qui devraient se poursuivre courant janvier 2011, n'avaient pas connu d'avancées significatives à la date du 31 décembre 2010.

C'est dans ce contexte que la Facilitation a continué de travailler avec toutes les parties ivoiriennes, y compris les signataires de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), en œuvrant au règlement des questions essentielles relatives à l'organisation et à la bonne tenue du scrutin présidentiel ainsi que pour la sortie de crise post électorale dans le cadre de la CEDEAO.

3/ Activités principales.

Le dialogue direct inter ivoirien nécessite des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire pour consulter les différents acteurs du processus de paix, tout en assurant la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders des deux principaux partis d'opposition, le PDCI-RDA et le RDR, se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le processus électoral, le DDR/DDM, la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration, la réinsertion des ex-combattants, le service civique, la fonctionnalité du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

4/ Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et résultats.

L'objectif des activités du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (RSF) s'articule autour de la feuille de route du RSF. De cette feuille de route, il apparaît que le RSF a un rôle à jouer dans la préparation des réunions des deux mécanismes de suivi et de concertation prévus par le point 7 de l'APO à savoir d'une part, le Cadre Permanent de Concertation (CPC) et d'autre part, le Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA).

Au cours de la période indiquée, le Facilitateur qui, aux termes de l'APO, préside par ailleurs les réunions du CEA et du CPC, a tenu des consultations avec différents acteurs et partenaires du processus de sortie de crise pour les encourager à faire avancer le processus. Dans cette optique, il a publié dans le mois d'octobre et de novembre deux communiqués de presse et une déclaration par lesquels il s'est félicité des avancées significatives enregistrées et a lancé un appel à la mobilisation des acteurs politiques et des ivoiriens eux-mêmes pour la tenue sans violence de l'élection présidentielle dont les résultats seront reconnus et acceptés par tous. Pour mieux partager son message, le Facilitateur a effectué une visite de travail à Abidjan le 27 novembre 2010 pour faire le point des ultimes tâches préparatoires du scrutin et faire des recommandations aux deux candidats du second tour. Le Bureau du RSF a pris part à l'organisation et à la tenue de ces rencontres.

Au titre des mécanismes de suivi de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO):

S'il n'y a pas eu de réunions formelles du CEA et du CPC, cette période a été essentiellement marquée par la visite de travail effectuée à Abidjan le 27 novembre 2010 par le Président Blaise COMPAORE, Facilitateur du dialogue direct inter ivoirien. Au cours de son séjour, il a rencontré le Président de la République, le Premier Ministre, le Président de la CEI, le Président du Conseil Constitutionnel, le Centre de Commandement Intégré (CCI), le

Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Corps diplomatique et les leaders religieux. Au terme du Communiqué Final qui a sanctionné la visite, le Facilitateur a fait avec les différents acteurs une évaluation des tâches préparatoires accomplies et des mesures correctives prises à la lumière des insuffisances du premier tour pour garantir l'organisation d'élections ouvertes, libres et transparentes au second tour. Il a insisté sur la sécurisation par le CCI des candidats, des électeurs et de la population et encouragé la CEI à renforcer sa collaboration avec les missions d'observation électorale pour mieux crédibiliser le scrutin. A son appel, les deux candidats admis au second tour, ont réitéré à travers une déclaration conjointe, leur engagement à respecter le verdict des urnes et à recourir exclusivement aux voies légales pour toute réclamation éventuelle. Enfin, les parties ivoiriennes ont reconnu la nécessité de continuer à promouvoir le dialogue et la concertation entre eux pour assurer la réconciliation nationale et préserver l'unité nationale.

4.1 Activités liées au processus électoral.

Le suivi des activités entrant dans ce volet est régulièrement assuré par le Conseiller aux affaires juridiques et le Conseiller aux affaires politiques du Représentant spécial du Facilitateur. A ce titre, le Bureau du RSF a continué de participer aux réunions du Secrétariat technique du Groupe de Travail Identification, et à d'autres rencontres liées à l'exécution des tâches préparatoires de l'élection présidentielle, convoquées par la Primature.

Au cours de la période indiquée, la Facilitation a travaillé avec les différents acteurs à la bonne mise en œuvre des étapes suivantes du processus électoral :

- L'exécution des tâches préparatoires du scrutin présidentiel;
- L'organisation des opérations de vote ;
- La proclamation et l'acceptation des résultats du scrutin.

L'exécution des tâches préparatoires pour l'organisation du scrutin présidentiel.

Après l'établissement de la liste électorale définitive de 5,725,720 inscrits certifiée par les Nations Unies et l'adoption de la cartographie électorale avec 20,073 bureaux de vote prévus, les défis majeurs à relever par les principaux acteurs du processus électoral ont porté sur le parachèvement du cadre juridique des élections générales de sortie de crise, les questions logistiques, la sécurisation, la sensibilisation, la gestion des médias, le financement. Ces différents points de préoccupation, ont trouvé des réponses plus ou moins satisfaisantes avant le premier tour et, au regard des insuffisances constatées pendant le scrutin, des améliorations utiles ont pu être apportées pour une meilleure organisation du second tour.

Au niveau du cadre juridique, plusieurs décrets ont été signés le 12 octobre 2010 par le Président de la République sur proposition de la CEI. Ces textes portent principalement sur :

- Les modalités de vote des ivoiriens de l'étranger ;
- L'organisation et le fonctionnement des bureaux de vote ;
- Le nombre de bureaux de vote en CI et à l'étranger ;
- La réquisition de fonctionnaires, agents de l'Etat et assimilés pour les élections de sortie de crise ;
- La date du premier tour pour l'élection du Président de la République ;
- La durée de la campagne électorale ;
- L'autorisation de délivrance la carte nationale d'identité aux ivoiriens âgés de moins de 18 ans.

Concernant le second tour, en raison des impératifs logistiques invoqués par la CEI, et sur proposition de celle-ci, la date du scrutin a été fixée au 28 novembre 2010 par décret n°2010-301 du 09 novembre 2010 du Président de la République, après concertation des parties ivoiriennes. Le consensus était nécessaire, vu que la Constitution ivoirienne prévoyait en son article 36, l'organisation du second tour, quinze jours après la proclamation par le Conseil Constitutionnel des résultats définitifs du premier tour intervenue le 06 novembre 2010.

Les questions logistiques portaient essentiellement sur le transport et la distribution du matériel électoral et des documents électoraux avec l'appui de l'ONUCI et de l'UNOPS; l'une des tâches primordiales à ce niveau a été consacrée à l'acheminement et à la distribution des cartes d'électeur et des cartes nationales d'identité sur l'ensemble du territoire national sur la base d'un mode opératoire consensuel. Grâce aussi à l'implication des acteurs politiques et des organisations de la société civile, cette opération qui a connu quelques insuffisances, a pu

néanmoins être menée avec un certain succès, puisqu'à la veille du premier tour, la majorité des électeurs avaient retiré leurs cartes et pouvaient toujours le faire le jour même du scrutin. Quant au transport du matériel électoral et des imprimés électoraux (urnes, isolements, bulletins de vote, procès-verbaux...), l'on a pu noter quelques dysfonctionnements créant des lenteurs aussi bien dans leur convoyage dans les bureaux de vote que dans l'acheminement, après le vote, des urnes et des procès-verbaux à partir des bureaux de vote vers les commissions électorales locales (CEL). Ces faiblesses ont pu être corrigées au deuxième tour avec des fortunes diverses.

Pour la campagne de sensibilisation des électeurs, la CEI a pu bénéficier d'un partenariat dynamique avec les organisations de la société civile ivoirienne et des ONG internationales. Des actions de proximité ont été menées auprès des populations afin de leur apprendre à voter à travers une bonne utilisation du bulletin de vote (spécimen) ainsi que de les sensibiliser en vue d'une campagne électorale civilisée et d'un scrutin apaisé sans violence. Les médias ont constitué un important support à cet effet.

L'organisation des opérations de vote

Les opérations de vote pour les deux tours ont été caractérisées principalement par la gestion du personnel électoral, la mise en place du matériel des bureaux de vote, le déroulement du scrutin, le dépouillement, l'observation électorale.

En plus de son propre personnel constitué des commissaires centraux et locaux qui supervisent les structures, la CEI a procédé au recrutement d'agents électoraux constitués pour l'essentiel de fonctionnaires réquisitionnés et affectés dans les 20,073 bureaux de vote à raison de trois personnes par bureau de vote. La formation qui leur a été donnée avant le premier tour, et qui s'est avérée insuffisante, a été renforcée pour le second tour, ce qui a permis d'améliorer leurs performances du départ. Il a fallu également veiller au paiement des primes et des *per diems* de ces personnels pour se mettre à l'abri de mouvements d'humeur de nature à perturber le bon déroulement du scrutin.

La mise à disposition du matériel électoral dans les bureaux de vote a connu du retard dans nombre d'endroits, entraînant une ouverture tardive de certains bureaux de vote le jour du scrutin, même si la tendance était moins marquée au deuxième tour.

Précédé par une campagne électorale qui s'est déroulée dans une atmosphère relativement pacifique avec cependant des cas de violences isolés dans quelques localités, les deux tours de l'élection présidentielle ont connu une participation massive des électeurs ivoiriens qui ont voté dans la discipline (83% environ au premier tour et 81% au second tour). Pour rappel, 14 candidats ont pris part au premier tour dont le Président sortant, M Laurent GBAGBO, le Président du PDCI-RDA, M Henri Konan BEDIE, le Président du RDR, M Alassane Dramane OUATTARA.

Plusieurs pays et institutions internationales ont envoyé des missions d'observation électorale pour suivre l'élection présidentielle ivoirienne et ont pu ainsi témoigner du caractère transparent et démocratique du scrutin. Il s'agit entre autres du Japon, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), du Centre Carter. Le Bureau du RSF a également visité des bureaux de vote dans le district d'Abidjan pour se faire une opinion du déroulement du vote dans cette zone qui représente 30% environ de l'électorat total.

L'amélioration de l'organisation des opérations de vote au deuxième tour est le résultat de la conjugaison des efforts de la CEI, de l'appui constant de ses différents partenaires mais également de l'impulsion de la Primature et de l'accompagnement de la Facilitation, toutes choses qui ont permis de corriger les faiblesses constatées au premier tour. Les avancées portent notamment sur la formation renforcée des commissaires et agents électoraux, la gestion du personnel d'astreinte, le format des procès verbaux, l'affichage des résultats au niveau des bureaux de vote, la présence autorisée des observateurs à tous les niveaux du processus électoral.

Le problème de la transmission et du comptage des résultats a été également un sujet de débats entre les acteurs politiques ivoiriens soucieux d'une plus grande transparence de l'élection présidentielle. Un consensus a pu être trouvé consistant à adopter deux méthodes de transmission et de comptage, à savoir celle manuelle privilégiée par la CEI et celle électronique assurée par la société SILS Technology en sa qualité de partenaire de la CEI. Un

Comité d'experts a été mis en place le 23 octobre 2010 par le Premier Ministre pour évaluer les capacités de SILS Technology à exécuter une telle mission dans un délai aussi court. Ce Comité d'experts comprend la Primature, la CEI, la Facilitation, la société suisse CRYPTO et ce, non compris de l'ONUCI qui y a pris part en qualité d'observateur. La remarque principale qu'il convient de faire ici, c'est que la collaboration entre la CEI et la société SILS n'a pas produit totalement les effets escomptés compte tenu des résultats mitigés produits par SILS et ce, pour diverses raisons. Du reste, le Comité d'experts n'a pu véritablement évaluer a posteriori le travail fait par cette société.

La proclamation et l'acceptation des résultats

Concernant cette question essentielle, force est de reconnaître qu'en dépit des Codes de bonne conduite signés et malgré les engagements pris à maintes reprises par les partis politiques et les candidats à l'élection présidentielle de respecter le verdict des urnes et de n'utiliser que les voies légales pour faire des réclamations, le traitement des résultats a été entouré d'un climat d'extrême tension et de violences, en particulier au second tour du scrutin présidentiel. Les résultats provisoires du premier tour proclamés par la CEI le 04 novembre 2010 et validés par le Conseil Constitutionnel le 06 novembre donnent le verdict suivant :

- GBAGBO Laurent : 38,04%
- OUATTARA Alassane : 32,07%
- BEDIE Henri Konan : 25,24%.

Les 11 autres candidats se partagent les 4% restants. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour tel que l'exige la loi électorale, les deux candidats classés premier et second, ont été admis à concourir au second tour.

Sur les recours, le Conseil constitutionnel a pris la décision n°CI-2010-EP-33/08-11/CC/SG déclarant irrecevable une requête introduite par le candidat du PDCI-RDA, au motif que le délai était forclus. Telles que formulées en l'état actuel, les dispositions de l'article 60 du Code électoral rendent aléatoires l'introduction de réclamations même fondées, qui devraient forcément se faire dans le même délai de trois jours au plus tard accordée à la CEI pour la publication des résultats provisoires. Cette question gagnerait à être clarifiée par une relecture éventuelle de la loi électorale.

Par ailleurs, le temps d'attente mis dans la proclamation des résultats après la clôture du scrutin est considéré comme source probable de tensions et de risques de spéculations par les différents états majors politiques. C'est pourquoi, la Facilitation a régulièrement plaidé pour que les résultats partiels commencent à être publiés dès la soirée suivant la fermeture des bureaux de vote et au fur et à mesure de la transmission des données. Tout comme les autres partenaires dont la Primature et l'ONUCI, nous avons fortement exhorté la CEI de tout mettre en œuvre pour réduire au maximum le temps d'attente de la publication des résultats.

Pour la proclamation des résultats provisoires du second tour tenu le 28 novembre 2010, en raison des blocages délibérément orchestrés à dessein par certains de ses commissaires, la CEI n'a pas été en mesure de publier ces résultats dans les trois jours qui ont suivis le scrutin ; le Président de la CEI, Monsieur Youssouf BAKAYOKO, a dû annoncer les résultats provisoires du second tour le 02 décembre 2010 à partir de l'Hôtel du Golf où il a estimé avoir de meilleures garanties de sécurité pour s'acquitter de cette obligation:

- Taux de participation : + 81%
- OUATTARA Alassane : 54,10%
- GBAGBO Laurent : 45,90%.

Contre toute attente et comme pour ajouter à la confusion ambiante, le Conseil Constitutionnel, au motif que la CEI serait forclos pour l'annonce des résultats provisoires, déclare se saisir d'elle-même du dossier en faisant valoir que les résultats tels que proclamés par la CEI sont nuls et non avenue. Dès le lendemain 03 décembre 2010, le Président du Conseil Constitutionnel, Monsieur Paul YAO N'DRE invalide les résultats de sept départements tous situés en zone Centre Nord et Ouest (CNO) et proclame M Laurent GBAGBO vainqueur avec 51,45% contre 48,55% pour Alassane OUATTARA et un taux de participation de 71,28%.

Le 04 décembre Laurent GBAGBO prête serment devant le Conseil Constitutionnel et forme aussitôt après un

nouveau gouvernement. Monsieur OUATTARA est dans le même temps investi Président de la République et nomme Guillaume SORO, Premier Ministre, qui, à son tour forme un gouvernement composé pour l'essentiel de personnalités du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).

La Certification par l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant spécial des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Monsieur Y.J. CHOI, en vertu du mandat dont il est investi par la Résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité des Nations Unies, a procédé solennellement le 3 décembre 2010 à la certification des résultats provisoires de l'élection présidentielle proclamés par la CEI. Il a indiqué que la proclamation faite par le Conseil Constitutionnel n'était pas fondée sur les faits, notamment la requête du Camp de Laurent GBAGBO se fondant sur des « irrégularités » axées sur deux arguments, à savoir l'utilisation de la violence dans neuf départements au Nord qui a empêché les électeurs de voter, et les procès-verbaux ne portant pas la signature des représentants du candidat GBAGBO dans ces départements.

Compte tenu de la polémique qui s'est emparée de la classe politique ivoirienne au sujet du rôle de certification des Nations Unies, Monsieur CHOI a rappelé que ce sont les leaders politiques ivoiriens eux-mêmes qui ont demandé à l'ONU de jouer un tel rôle suite à l'Accord de Pretoria de 2005.

Pour sa part, le Représentant spécial du Facilitateur qui a été ampliatrice des procès verbaux du scrutin du 28 novembre conformément à l'article 59 de l'Ordonnance n°2008-133 du 14 avril 2008, après traitement informatisé desdits procès verbaux, obtient des résultats similaires de ceux du Certificateur et donc de nature à corroborer les résultats provisoires proclamés par la CEI.

L'accès des candidats aux médias d'Etat

Cet important volet est suivi par le Conseiller en communication qui participe activement, dans le cadre de la régulation des médias en période de pré campagne et de campagne électorales, à toutes les réunions des instances auxquelles le Bureau du RSF est associé.

La question des médias d'Etat et des médias en général en période électorale est demeurée au centre des préoccupations des acteurs politiques, de la Facilitation et de l'ensemble de la communauté internationale. Ainsi, le Facilitateur dans ses différents communiqués et déclarations n'a cessé d'interpeller la CEI et les organes de régulation pour assurer l'équité et l'égalité d'accès aux médias d'Etat aux candidats.

Dans le souci d'encadrer efficacement les activités dans ce domaine, le Premier Ministre, tout en continuant personnellement à suivre la question, a mis en place un Comité de suivi et évaluation de l'accès des candidats aux médias d'Etat dont est membre la Facilitation. Toutefois, il faut regretter que ce Comité n'ait pas pu fonctionner comme la Commission nationale des débats et des émissions spéciales dont le Bureau du RSF est membre observateur.

Néanmoins, le Premier Ministre, a continué de tenir des séances de travail avec les organes de régulation (CNCA et CNP) et les responsables des médias d'Etat (RTI et le Journal Fraternité Matin) pour connaître les difficultés de ces structures et s'assurer que des dispositions sont prises pour leur fournir les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Malheureusement, l'on a pu enregistrer des plaintes de candidats reprochant à la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) de ne pas traiter toujours de façon équitable tous les candidats et de privilégier le camp présidentiel en dehors de la période légale de campagne électorale. Les organes de régulation n'ont pas toujours su se montrer à la hauteur de leurs missions pour sanctionner sans discrimination les médias lorsque des dérapages sont constatés et de nature à provoquer des tensions et des violences.

La bonne organisation du débat télévisé dénommé « Face à face » entre les deux candidats finalistes du second tour ainsi que le ton modéré et courtois qui a caractérisé cette émission inédite, ont pu laisser espérer que la suite de la campagne électorale et le scrutin allaient se dérouler de manière apaisée, mais cela n'a pas été le cas. Avec la crise post électorale née du contentieux des résultats du scrutin, la RTI et le journal gouvernemental Fraternité Matin, laissent percevoir un déséquilibre persistant dans le traitement de l'information, sans que pour autant le CNCA et le CNP trouvent à redire.

4.2 La coopération entre la Facilitation, les Nations Unies et d'autres partenaires du processus.

La complémentarité entre la mission d'arbitrage et la mission de certification conférées respectivement au Facilitateur et au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies exige une bonne coopération entre les structures techniques placées sous leur autorité. C'est à cet effet qu'à Abidjan, les deux institutions ont pris la décision en avril 2008 de créer une Cellule mixte ONUCI/FACILITATION en tant qu'organe de veille et d'alerte susceptible de les éclairer dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

La Cellule mixte qui a eu à se pencher sur plusieurs questions d'intérêt depuis le début de l'année, particulièrement après le déclenchement de la crise de la CEI au mois de janvier, poursuit ses efforts de réflexion par des échanges entre ses membres, dans un contexte d'accélération du processus de sortie de crise, pour l'organisation des élections et la gestion post crise.

Au-delà de la Cellule Mixte, les deux Représentants spéciaux, à chaque fois que de besoin, se concertent directement pour faire avancer les différents volets du processus de sortie de crise. C'est ainsi qu'au cours du quatrième trimestre, ils ont pu échanger sur différentes questions d'intérêt, notamment dans le cadre de la certification de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 par le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, conformément à son mandat, ainsi que dans le cadre de la gestion post crise.

4.3 Activités liées aux questions militaires et sécuritaires.

Le conseiller aux Affaires Militaires et Sécuritaires du RSF a participé activement aux travaux des différentes structures techniques relatives à la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) dans ses volets sécuritaire et militaire, notamment au niveau du Centre de Commandement Intégré (CCI).

Il a continué ses activités de concertation avec les différentes autorités impliquées dans le volet sécuritaire de la mise en œuvre de l'APO. La conjugaison des efforts de toutes ces autorités a contribué à faire avancer la mise en œuvre du Quatrième Accord complémentaire de l'APO, notamment le processus du DDR, le processus d'encasernement des ex-combattants des FAFN, Volontaires pour l'Armée Nouvelle (VAN), la restructuration et la refondation de l'Armée Nouvelle.

Dans le cadre de la sécurisation du processus électoral, le CCI a adopté l'Ordre d'Opération impliquant les quatre forces que sont les FDS-CI, les FAFN, les Forces Impartiales. Les capacités d'intervention des Forces impartiales dans la sécurisation du processus électoral ont été renforcées par la Résolution 1933 (2010) du Conseil de Sécurité.

Le CCI a pu déployer à la veille du premier tour de l'élection présidentielle 6 900 éléments des FDS et des FAFN sur les 8 000 prévus par le Quatrième Accord complémentaire à l'APO. Au second tour, plus de 10 000 éléments ont été déployés dont 1 500 FDS supplémentaires en zone CNO et autant d'éléments FAFN supplémentaires en zone Sud (Abidjan et zones forestières). Les différentes forces en présence ont fait montre d'un bon esprit de collaboration entre elles même si sur le terrain, elles ont rencontré des difficultés dans l'accomplissement de leur mission notamment en matière d'équipement et de logistique. Si le premier tour n'a pas connu d'incidents majeurs (quelques cas d'intimidations, entraves à la libre circulation de candidats et empêchements de vote, tentatives de détournement de bulletins, procès verbaux, et urnes) de nature à impacter sur les résultats globaux, ce n'est pas le cas du second tour qui a été caractérisé par des violences ayant entraîné morts d'hommes dans les zones forestières, à l'Ouest et au Nord ainsi que des empêchements de vote notamment à l'Ouest. Toutefois, le niveau de la sécurité sur l'ensemble du territoire national a été globalement satisfaisant et les incidents, même graves, relevés ici et là, ne sont pas de nature à entacher la sincérité du vote.

4.4 Activités liées à la restauration de l'autorité de l'Etat et au déploiement de l'Administration sur l'ensemble du territoire national.

Ce volet est suivi régulièrement par le Conseiller aux Affaires économiques et financières du RSF. Le Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur, dans son rôle d'arbitrage, a appuyé, les structures ad hoc, mises en place par les parties ivoiriennes, notamment le CNPRA et le CCRUC, chargés respectivement du redéploiement de l'administration et du rétablissement de l'unicité de caisse, afin de restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

Le processus de redéploiement de l'administration qui était quasi-achevé, avec le retour des douaniers dans la zone Centre et Nord (97%), connaît quelques perturbations dues à la situation de crise post électorale qui met en suspens nombre d'initiatives et de projets et provoque des reflux au niveau de certains secteurs d'activités.

Quant au processus de rétablissement de l'unicité de caisse de l'Etat, il a connu une avancée importante à l'orée des élections avec l'intégration de 250 douaniers recrutés, formés, intégrés et affectés dans les bureaux de douanes de la zone CNO, et les ouvertures des bureaux de douanes de POGO, OUANGOLODOUGOU, FERKESSEDOUGOU, KORHOGO et BOUAKE en septembre 2010.

La période du quatrième trimestre a été marquée par la réouverture des locaux réhabilités de la Direction Régionale des Douanes de l'Ouest à MAN et des bureaux et brigades qui lui sont rattachés. Cette réouverture devrait en principe être suivie du déploiement des douaniers affectés à l'Ouest, les bâtiments étant désormais disponibles.

Les discussions se poursuivent avec la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale du Trésor, pour le recrutement des éléments des Forces Nouvelles dans ces deux régies, à raison de 250 agents par régie.

Il faut continuer à encourager les parties ivoiriennes à gérer les ressources collectées dans la zone CNO afin de réaliser intégralement l'unicité de caisse de l'Etat, en application des dispositions pertinentes du Quatrième Accord complémentaire à l'APO qui prévoient que ces ressources devraient permettre de contribuer au financement du processus de sortie de crise.

4.5 Activités liées à la consolidation de la réconciliation nationale, de la paix, et de la libre circulation des personnes et des biens.

La Facilitation continue d'encourager le Gouvernement dans ses efforts de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale et de faire la promotion du Code de Bonne Conduite des partis politiques signé le 24 avril 2008 pour son strict respect. Au cours du trimestre, le Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur a encouragé et adhéré aux multiples initiatives en faveur de la paix des différentes entités traditionnelles et religieuses qui ont organisé des séances de prières à travers la Côte d'Ivoire pour des élections apaisées.

Le Bureau du RSF a également poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat national à la solidarité nationale et aux victimes de guerre, mis en place après la suppression des départements ministériels en charge de ces questions, pour aider à trouver des réponses aux préoccupations dans ces volets de l'APO. Concernant la libre circulation des personnes et des biens, la crise post électorale en Côte d'Ivoire est venue confirmer une persistance du racket et des tracasseries routières, phénomène déjà constatée par les organes de régulation de la CEDEAO. Le Comité national technique de contrôle de la fluidité routière mis en place en 2008 aura fort à faire pour lever ces obstacles au développement économique.

4.6 Les audiences et autres séances de travail du RSF.

Durant la période du troisième trimestre 2010, le RSF, entouré de l'ensemble de ses conseillers, a poursuivi la dynamique des échanges avec les différentes entités et personnalités intéressées par l'évolution du processus de paix. Il a ainsi accordé une série d'audiences et tenu d'importantes séances de travail, parmi lesquelles on retiendra:

- des entretiens permanents avec plusieurs personnalités politiques ivoiriennes et des représentants des partis et forces politiques ivoiriens venus s'informer, donner des positions et recueillir avis et conseils dont les membres du CEA, le Président de la CEI, Monsieur Youssouf BAKAYOKO.
- Rencontres périodiques avec les leaders religieux et les chefs traditionnels pour recueillir leurs vues et les encourager à continuer le travail d'apaisement auprès des populations et des acteurs politiques.
- Echanges réguliers avec plusieurs responsables de la Société civile ivoirienne organisée au sein de plateformes dont la Convention de la société civile ivoirienne, la Coalition de la Société civile pour la Paix et le Développement (COSOPCI), le Collectif des ONG des Droits de l'Homme pour les élections, venus échanger sur leur contribution au processus de sortie de crise.
- Entretiens réguliers avec les Chefs de missions diplomatiques et Représentants d'institutions internationales accréditées en Côte d'Ivoire dont l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Philipp CARTER III, l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, Madame Ntomizodwa Lalie, l'Ambassadeur du

Japon, Monsieur Okamura Yoshifumi, dont le pays est un contributeur important au panier de fonds pour le financement des élections, ainsi que les ambassadeurs d'Allemagne et de Suisse.

- Entretiens avec plusieurs chefs de missions d'observation électorale dont ceux représentant l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEDEAO, dans le cadre du suivi de l'élection présidentielle 2010 en Côte d'Ivoire.
- Une séance de travail le 07 décembre 2010 avec le Directeur de l'UNOPS, Monsieur Georges TADONKI autour des dispositions sécuritaires suite à la crise post crise et de la question du financement du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan. Cette rencontre traduit une nouvelle fois la poursuite des efforts pour établir une bonne coopération entre la Facilitation et les Nations Unies.

Le financement du processus de sortie de crise

Le Gouvernement et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts pour mobiliser les ressources en faveur du financement des différents programmes de sortie de crise notamment le processus électoral, le redéploiement de l'administration, la démobilisation, l'encasernement et la réinsertion des ex-combattants...

Avec le retrait de certains bailleurs de fonds du Panier de Fonds géré par le PNUD, les réunions du Comité de pilotage du Programme d'appui au processus électoral (PAPE) et la revue du suivi financier des programmes de sortie de crise ne se tiennent plus de façon régulière.

Néanmoins, en l'état de nos informations, fin septembre 2010, l'Etat de Côte d'Ivoire a décaissé 67,5 milliards FCFA (dont près de 33 milliards CFA au cours du 3^{ème} trimestre), au titre du financement des programmes de sortie de crise, sur un Budget 2010 révisé de 91 milliards FCFA environ, soit un taux d'exécution de 73,5%. Les programmes bénéficiaires sont les volets identification et élections, démobilisation/réinsertion, encasernement, unicité de caisse, redéploiement de l'administration. Comme on le constate, le Gouvernement a fait des efforts importants qu'il faut saluer pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des opérations du processus de sortie de crise.

Au niveau des partenaires extérieurs, l'Union Européenne et le Japon ont pris des engagements pour financer à hauteur respectivement de 2,2 millions d'euros et de 3,5 millions de dollars US, différentes opérations du volet élections et celles du volet sécurisation et réunification. Les conventions de financement ont été dûment formalisées et mises en œuvre.

5/ Les tâches restant à accomplir.

Au cours du quatrième trimestre 2010, d'importantes avancées, déterminantes pour le processus de paix ont été réalisées. En effet, l'élection présidentielle a été effectivement organisée et les résultats proclamés et certifiés par les Nations Unies. Cependant, au regard de l'ampleur de la crise post électorale survenue en raison du contentieux créé autour des résultats, les efforts doivent être poursuivis pour relever les défis cruciaux qui se posent désormais à la Côte d'Ivoire Il s'agit notamment d'œuvrer :

- au parachèvement du processus démocratique en permettant l'exercice effectif du pouvoir par les nouvelles autorités légitimes issues de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 ;
- à la mise en œuvre intégrale du 4^{ème} Accord complémentaire à l'APO, notamment par l'adoption par le gouvernement, du complément des textes réglementaires encore en attente, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion des VAN encasernés ainsi que pour la démobilisation intégrale des ex combattants FAFN, l'achèvement des opérations de démantèlement des éléments des groupes d'auto-défense, et leur réinsertion socio-économique, l'achèvement des opérations liées à l'unicité de caisse de l'Etat ;
- l'implication de la société civile pour lui permettre d'apporter sa contribution à la sensibilisation des populations pour la consolidation de la paix de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ;
- le redéploiement total des fonctionnaires, dans la zone CNO.

Au titre du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire, les diligences suivantes restent à mettre en œuvre :

- l'intégration définitive de tous les agents des Forces Nouvelles identifiés pour faire partie de l'administration publique;

- la mobilisation de ressources en vue du paiement intégral de la deuxième tranche de la prime d'installation des agents de l'Etat redéployés en zone CNO;
- la poursuite de la réhabilitation des bâtiments administratifs et de l'équipement des administrations estimés à environ cent trois milliards (103 000 000 000) de francs CFA, avec l'appui des bailleurs de fonds, tout en sensibilisant la population sur la nécessaire protection et préservation des biens publics.

Au titre du rétablissement de l'unicité de caisse, les activités suivantes restent à mettre en œuvre dans les mois à venir :

- l'ouverture effective du guichet unique automobile de Man ;
- l'intégration effective des agents des forces nouvelles dans les régies financières que sont la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la Direction Générale des Impôts, selon les postes et les quotas retenus par les autorités gouvernementales et les forces nouvelles.

Au lendemain des élections, la Facilitation s'engage à poursuivre avec encore plus d'attention et de détermination son rôle de veille et d'arbitrage afin de se donner les moyens d'anticiper sur les obstacles possibles qui pourraient être source de blocage éventuel pour redonner tout son dynamisme au processus grâce à l'engagement de tous les acteurs ivoiriens, avec l'appui des partenaires extérieurs.

La Facilitation est déterminée, à cet égard, à conjuguer ses efforts avec ceux de la Communauté internationale sous l'impulsion des Nations Unies, en vue de continuer à préserver les acquis du processus de sortie de crise et de relever les derniers défis pour l'organisation du premier tour de l'élection présidentielle le 31 octobre 2010 dans un climat apaisé et serein.

6/ Mise en œuvre et contrôle de disposition.

La Facilitation a bénéficié pendant le quatrième trimestre 2010 d'une contribution du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire via la panier de fonds post-crise géré par le PNUD dont le montant correspondant à la première tranche estimée à un million soixante cinq mille quatre (\$1 065 400.07) pour permettre la poursuite des activités du Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur et de régulariser les avances effectuées depuis 2008 par le PNUD.

Le plan de travail futur :

Toutes les activités sont en cours présentement dont :

- l'organisation des élections législatives pour renouveler le Parlement ;
- la prise en charge intégrale des Volontaires pour l'Armée Nouvelle (VAN) encasernés et des ex combattants et groupes d'auto-défense démobilisés, conformément au Quatrième Accord complémentaire à l'APO ;
- l'achèvement du redéploiement de l'administration fiscale et douanière sur la base du principe de l'unicité de caisse de l'Etat, avec toutes les mesures d'accompagnement prévues;
- la poursuite à son terme du programme d'aide au retour des déplacés de guerre ;
- la finalisation du cadre juridique pour l'indemnisation des victimes de guerre.

Les quelques contraintes qui pourraient entraver la mission de la Facilitation, demeurent essentiellement liées à la non maîtrise de l'agenda politique et au problème de financement. Pour réduire l'impact de ces contraintes sur le fonctionnement du Bureau du RSF, il est envisagé de procéder à une réduction substantielle de son personnel d'au moins 50%.